

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2019

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – JEHL Pascal - FRITSCH Christine - KREDER Régis - SCHMITT Clarisse – BALLAND Sandra – DUTTER Vincent – FAIVET Anne – GUTH Thierry - HEINRICH Claude – HEINRICH Chantal – THOMANN Sabrina - HUCK Audrey – KEMPF Jacques – MATHIEU Arnaud – STEYDLI Jean-Marc –UHL Christophe - WEBER Sylvain –

Absente excusée :

EHRHART Elisabeth
STOECKEL Joël donne procuration à KEMPF Jacques

Absentes :

HIPP Isabelle – AUBERT Virginie

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno KUHN à la Mairie le 06 mai 2019 à 19 Heures 30, en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 MARS 2019
3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE DELEGATIONS
CONSENTIES
 - 3.1. Droit de préemption urbain
 - 3.2. Dossier d'urbanisme
4. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE
 - 4.1. Etablissement de la liste préparatoire des jurys d'assises pour 2020
5. DOMAINE ET PATRIMOINE
 - 5.1. ONF – Etat d'assiettes pour 2020
6. COMMANDE PUBLIQUE
 - 6.1. Salle multisports- Analyse des offres – Attribution du lot n°1
TERRASSEMENT/VRD
7. AFFAIRE DE PERSONNEL
 - 7.1. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - 7.2. Création d'un poste de CDD
8. DIVERS ET COMMUNIQUE

**_*_*_*_*_*_*_*_*_

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
--

Le conseil municipal, sur proposition de Mr le Maire

DESIGNE Mr JEHL Pascal comme secrétaire de séance

ADOpte A L'UNANIMITE

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 MARS 2019

Le procès- verbal de la séance du 25/03/2019 a été transmis au préalable aux conseillers municipaux.

Suites aux remarques formulées par HUCK Audrey quant à la subvention de 5000 € pour l'OMSLC, Mr le Maire rappelle les explications apportées en séance antérieure.

Un complément d'information est apporté à Mr KEMPF Jacques qui s'étonne de l'importance du fonds de caisse lors de soirée carnavalesque.

Il souhaiterait également que soit précisé sur le procès-verbal, le montant que la commune dépense dans « l'Affaire KUGLER » pour une cession de 14 m² permettant un élargissement de l'accès piétons débouchant dans la rue Bapst. Mr le Maire rappelle l'historique de ce dossier et l'accord trouvé avec le propriétaire pour cette cession, soit la pose d'une longrine de 35 ml environ et estimée à 90 €/ml. A ce montant il faut rajouter les frais de géomètre et notariés. Mr le Maire précise également que les reculs de terrains débouchant sur une voirie ne sont plus gratuits. Dans le cas présent, cette ruelle ne débouche pas sur une rue, mais sur un sentier piétons/cyclistes. Des devis seront sollicités pour les travaux de pose de la longrine.

Après cet échange, il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 mars 2019.

APPROUVE PAR 18 VOIX POUR – 2 VOIX CONTRE (STOECKEL Joël et KEMPF Jacques)

3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE DELEGATIONS CONSENTIES

3.1. Droit de préemption urbain :

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour la transaction qui lui a été soumise. D'autres transactions complémentaires sont rajoutées et présentées séance tenante. Elles ne font pas l'objet de droit de préemption.

LE CONSEIL PREND ACTE

3.2. Dossier d'urbanisme

- Dossier DICK Mathieu pour la construction d'un deuxième hall. Une dérogation sera accordée et régularisée dans le cadre de la révision du PLU pour ce projet.
Mr le Maire explique que le bâtiment existant a été construit en 2000 dans le cadre du document POS. Avec le règlement du PLU actuel, ce 1^{er} hall existant empiète légèrement sur le zonage non constructible. Le projet de construction du 2^e hall est prévu en prolongement du 1^{er}, ce qui se traduit également par un léger empiètement en zonage non constructible. La limite de la zone constructible sera légèrement décalée lors de la révision du PLU. (petite erreur matérielle constatée lors de la transposition du document d'urbanisme POS vers PLU)
- L'entreprise WENDLING fait part d'une incohérence relative à la parcelle appartenant à la Ste du pipeline classée en A2 dans le document du PLU. Il conviendrait de la classer en Ux dans le cadre de la révision du PLU.
Avant de pouvoir se prononcer et d'engager une démarche de classement de zonage, il convient de vérifier les distances à respecter par rapport au pipeline et de vérifier si elle n'est pas à dépolluer.

L'entreprise WENDLING souhaite également maintenir le classement de leurs parcelles de stockage de gravats au lieu-dit Affterott en zonage A1.

Aucune décision n'est prise à ce jour et il convient de vérifier les points énumérés au préalable.

- Mr le Maire rappelle aussi une discussion tenue en séance de travail de la commission PLU. Les permis de construire avec toits plats ne sont autorisés en zonage UA du PLU qu'à hauteur de 20 m² alors qu'en zonage UB il n'y a pas d'interdiction si les toits sont

végétalisés. Ce genre de toiture est devenu tendance ces dernières années. Mr le Maire exprime le souhait qu'en zone UA, les maisons placées en première ligne gardent un toit à pente afin de préserver le cachet du village.
Les maisons implantées en 2^{ème} ligne pourraient être autorisées à avoir un toit plat en zone UA.

LE CONSEIL PREND ACTE.

4. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

4.1. Etablissement de la liste préparatoire des jurys d'assises pour 2020

Conformément à l'article 261 du code de procédure pénale, il appartient au Maire de procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale, 6 noms.

Pour la constitution de cette liste préparatoire ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans en 2020.

La liste définitive des jurés sera dressée au Tribunal de Grande Instance de Strasbourg et à la Cour d'Appel de Colmar par une commission spéciale.

Ont été tirés au sort en vue de la préparation de la liste des jurés d'assises et des citoyens assesseurs pour 2020 :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| ➤ BONNEVILLE Esther | - électeur/trice n° 173 |
| ➤ FURSTENBERGER Thomas | - électeur/trice n° 532 |
| ➤ GUTH Patrick | - électeur/trice n° 650 |
| ➤ LEONATE Serge | - électeur/trice n° 1111 |
| ➤ REINBOLD/HEINRICH Corinne | - électeur/trice n° 1414 |
| ➤ ZAMOLO Steve | - électeur/trice n° 2056 |

ADOpte A L'UNANIMITE

5. DOMAINE ET PATRIMOINE

5.1. ONF – Etat d'assiette pour 2020

L'état d'assiette pour 2020 est présenté et commenté par le 1^{er} adjoint. Le volume prévisionnel de bois à couper représente 1749 m³ représentant le total avec les grumes.

Les frênes sont touchés par la maladie. Il conviendra d'intégrer cette coupe dans le volume à marteler tout en évitant d'intervenir dans toute la forêt. Il y a lieu de pouvoir absorber la vente de tous ces bois.

Concernant les photos transmises par M. Kempf relatives à des résidus de coupe, cela se situe dans la parcelle prévue en « coupe à blanc avant replantation. Il s'agissait de peupliers en majorité malades qui ont coupés. Les-dits résidus seront broyés.

Il est aussi précisé que des brulis ont été réalisés en zone humide et proche de la lisière de forêt (vers Witternheim). Le dossier est géré en lien avec l'ONF et une suite sera donnée.

Après discussion, il est proposé de valider l'état d'assiette pour 2020.

ADOpte PAR 15 VOIX POUR – 5 VOIX CONTRE (DUTTER Vincent – STOECKEL Joël – STEYDLI Jean-Marc – KEMPF Jacques – WEBER Sylvain)

6. COMMANDE PUBLIQUE

6.1. Salle multisports- Analyse des offres – Attribution du lot n°1 TERRASSEMENT/VRD

Mr le Maire rappelle que lors de l'analyse des offres relative au projet « Construction d'une salle multisports », le lot n° 1 – TERRASSEMENT/VRD avait été déclaré infructueux au vu d'une seule offre réceptionnée qui ne respectait pas l'équilibre financier (supérieur à l'estimation, soit + 27 %)

Une nouvelle consultation dématérialisée avait été lancée. Le délai de réponse était fixé au 18/04/2019. Lors de l'ouverture des plis, 4 entreprises avaient déposé leur candidature et offre. Une négociation avait été demandée auprès des 4.

Ci-dessous les résultats :

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES APRES ANALYSE

LOT 01 - VRD / TERRASSEMENT	MONTANT HT A L'OUVERTURE	MONTANT HT APRES ANALYSE	NOTE FINALE APRES ANALYSE	CLASSEMENT APRES ANALYSE	VARIANTE POSSIBLE HT	MONTANT HT APRES VERIFICATION	MONTANT HT APRES NEGOCIATION
ESTIMATIF H.T.	180 000 €						
OFFRE DE L'ENTREPRISE PONTIGGIA SAS	229 651,25 €	229 651,25 €	8,42	3	"	229 651,25	229 651,25
OFFRE DE L'ENTREPRISE DIEBOLT TP SAS	164 050,50 €	164 050,50 €	9	2	"	164 050,50	162 013,32
OFFRE DE L'ENTREPRISE VOGEL TP SAS	173 565,50 €	173 565,50 €	9,56	1	"	173 565,50	163 900,50
OFFRE DE L'ENTREPRISE DENNI-LEGOLL	249 489,00 €	249 489,00 €	7,75	4	"	249 489,00	249 489,00
Entreprise la mieux classée : VOGEL TP SAS		173 565,50					163 900,50
Choix du Maître d'ouvrage :							
Différence par rapport à l'estimatif		-16 100 €					
soit % estimatif		-8,94%					

Après analyse des offres selon les critères de pondération définis dans le règlement :

CRITERES DES JUGEMENTS DES OFFRES

- PRIX : 30%
- VALEUR TECHNIQUE : 50%
 - Methodologie preparation : 10%
 - Organisation chantier : 15%
 - Methodologie de réception de chantier, de livraison et DOE : 5%
 - Qualité, origine des matériaux, labels associés, qualifications et certifications : 20%
- DELAI D'EXECUTION : 10%
 - Délai de préparation chantier : 5%
 - Délai d'exécution et DOE associés : 5%
- REFERENCES POUR OUVRAGES EQUIVALENTS : 10%

Mr le Maire propose de retenir l'offre la mieux-disante faite par l'entreprise VOGEL de SCHERWILLER pour un montant HT après négociation s'élevant à 163 900,50 € H.T.

Après délibéré, le conseil municipal

RETIENT l'offre faite par l'entreprise VOGEL pour un montant HT de 163 900,50 € pour les travaux de TERRASSEMENT/VRD - LOT N° 1

AUTORISE le Maire à signer le marché et toutes pièces se rattachant à la mise en œuvre de ce marché.

ADOpte PAR 17 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS – 1 VOIX CONTRE (WEBER Sylvain)

7. AFFAIRE DE PERSONNEL

7.1. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

En vue du recrutement par détachement d'un agent communal, Mr FAHRNER Maurice propose de créer un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet. Cette personne, titulaire de compétences en électricité sera également polyvalente dans les autres domaines d'intervention de la commune, telles que l'entretien des bâtiments, de la voirie et de l'espace vert.

Entendu en ses explications,

Le conseil municipal

DECIDE de créer un poste permanent en qualité d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter de ce jour.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.2. Création d'un poste de CDD

Pour pallier à l'absence d'un agent, il est proposé d'avoir recours à un CDD au service technique à temps complet pour une mission de 1 mois pouvant être renouvelé une fois.

Entendu en ses explications le 1^{er} adjoint et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à : l'entretien des bâtiments, voirie et ses espaces verts.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon de son grade d'adjoint technique territorial (indice brut 348 – majoré 326)

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un Accroissement temporaire d'activité

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. DIVERS ET COMMUNIQUES

- ✓ Prochain conseil municipal le 17/06/2019
- ✓ Rue Grendel : le SDEA va intervenir d'ici fin d'année voire début 2020 pour le remplacement des conduites d'eau et d'assainissement sur une longueur d'environ 450 ml. Le coût de ces travaux sera pris en charge par la commission locale du Ried de Marckolsheim. Ces travaux sont nécessaires avant tous travaux d'aménagement de la voirie
- ✓ Le conseil municipal ne souhaite pas réserver une suite favorable quant à la demande de subvention pour la reconstruction de la charpente de la cathédrale Notre-Dame de Paris
- ✓ Un remerciement est adressé aux conseillers présents lors de la Réception maisons fleuries
- ✓ Rappel : journée citoyenne le 11/05/2019
- ✓ Tour d'Alsace le 1^{er}/08/2019 avec 5 passages dans le village (13h45 à 17h). Un appel est lancé aux conseillers pour encadrer et sécuriser les abords de la route.

PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, LA SEANCE EST CLOSE A 21H25.

Fait à HILSENHEIM le 07/05/2019
Le Maire
Bruno KUHN